

PROCÉDURE RÉCITALS

En cette période de crise sanitaire, les récitals se dérouleront devant jury, mais le public ne sera pas admis en salle.

Lorsque l'étudiant en fait la demande et défraie les coûts associés (100\$), nous offrons une captation audio-vidéo avec technicien (1 plan fixe, micros de salle).

Le système libre-service HD peut être utilisé sans frais mais sans technicien. La marche-à-suivre est affichée dans chacune des trois salles. À noter qu'à la Salle Claude-Champagne, le libre-service ne peut être utilisé que si le positionnement scénique des instrumentistes respecte la disposition traditionnelle. Il n'est pas possible de se positionner sur la nouvelle plateforme et d'utiliser le libre-service.

Dans le cas d'un récital comportant des éléments de musique mixte (peu importe le programme d'études), où la présence d'un technicien est nécessaire, nous offrons le support technique sans frais.

Nous n'offrons pas la diffusion web en direct des récitals, et ce peu importe la méthode de diffusion.

Dû aux mesures sanitaires actuelles, la présence en salle doit être limitée aux personnes essentielles. Aucune ressource d'aide technique autre que les employés du SMM ne sera admise lors des récitals.